

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 20 mars deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation, 14 mars 2024
Étaient présents :
Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Paul GONCALVES, M. Sylvain HEMARD, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication sur le site internet de la ville, 28 mars 2024

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 22
Votants 28

Procurations :
Mme Annic DESSAUX à M. Jacques TERRIAL, Mme Fanny GENET-LACAILLE à Mme Mireille BAUDRY, M. Christophe GIRARD à M. Bastien CORITON, Mme Steffie HAMEL à Mme Hélène AUBRY, Mme Dominique LEPEME à Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Brigitte MALOT à Mme Céline CIVES.

Excusé :
M. Luc HITLER

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-017	Intégration au service commun informatique et téléphonie Convention 2022-2026
------------	--

Pour mémoire, le service commun informatique a été mis en place le 1er janvier 2015, au fil des années, il a vu son périmètre évoluer pour finalement s'étendre à 16 communes au 1er octobre 2022 : Port-Jérôme Sur Seine, Rives-en-Seine, Bolbec, Lillebonne, Grandcamp, La Frenaye, Terres de Caux, Gruchet le Valasse, Arelaune en Seine, Beuzeville la Grenier, Saint Antoine la Forêt, Saint Eustache la Forêt, Saint Nicolas de la Taille, Vatteville la Rue, Beuzevillette et Lanquetot.

La convention en vigueur, d'une durée de cinq ans, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026, permet l'intégration de nouvelles communes du territoire de Caux Seine agglo au sein du service commun. Les demandes écrites des communes désirant adhérer au service, ont été étudiées selon le plan de déploiement et validées par un vote du comité de pilotage à la majorité qualifiée des voix exprimées.

Dans ce cadre, les communes de SAINT JEAN DE FOLLEVILLE et LOUVETOT voient leurs intégrations proposées au 1er juin 2024. Les nouvelles adhésions doivent faire l'objet de la signature préalable d'un avenant à la convention par toutes les parties."

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'acter l'intégration au service commun informatique pour la période du 1er juin 2024 au 31 décembre 2026 des communes de Saint Jean de Folleville et Louvetot,
- De l'autoriser à signer l'avenant 3 à la convention de service commun informatique et tout autre document nécessaire à l'exécution de cette délibération,
- D'imputer la dépense correspondante sur le crédit inscrit au budget 2024 et suivants.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bastien Coriton

Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,

Didier Boquet

Didier BOQUET